ANNEXE I à l'arrêté royal du 10 avril 2000 portant des dispositions relatives à la guidance vétérinaire.

I. A. Convention entre le responsable et le médecin vétérinaire chargé de la guidance

Le so	ussigné,	(nom et prénom)
		(adresse complète)
-		
	-	situé à :
désign	ne en application de l'article 3 de l'arrê	té royal du 10 avril 2000 portant des dispositions relatives à la
guida	nce vétérinaire le Dr	(nom et prénom)
méde	cin vétérinaire agréé à	(code postal et commune)
		(rue et numéro)
comm	ne médecin vétérinaire chargé de la gui	dance pour l'espèce mentionnée ci-dessus.
	ussigné, Dr	(nom et prénom)
	cin vétérinaire agréé à	(code postal et commune)
nscri	t à l'Ordre sous le numéro	déclare avoir pris connaissance de sa désignation comme
méde	cin vétérinaire chargé de la guidance p	our l'espèce
Monsie	ieur/Madame	(nom et prénom)
respo	nsable du troupeau n°	situé à :
		(adresse complète).
Fait à	l	, le
en dev	ux exemplaires, un pour le responsable	et un pour le médecin vétérinaire qui transmettra une copie de son
exem	plaire à l'Inspecteur vétérinaire et au C	Conseil régional de l'Ordre des Médecins vétérinaires
res:	le responsable,	le médecin vétérinaire,

le responsable,

Signatures: